N° 003
MARS 2025

Le Régulateur

bulletin d'informations de l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur

VTC en Côte d'Ivoire

Que disent les textes?

Informer, sensibiliser et sanctionner.

SOMMAIRE

Éditorial 3

Décryptage 4

Réglementation 8

Focus International 10

Actualités 13

Éditorial

L'essor des VTC en Côte d'Ivoire : entre opportunités et défis réglementaires

M. N'ZI Assamoua Désiré
Directeur Général de l'ARTI

Le marché des véhicules de transport avec chauffeur (VTC) connaît une expansion fulgurante en Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, centre névralgique des activités économiques du pays.

Cette évolution, portée par l'essor du numérique et la demande croissante d'alternatives aux taxis traditionnels, ouvre de nouvelles perspectives pour les acteurs du secteur. Toutefois, cette croissance rapide soulève également des défis réglementaires et des tensions avec les services de transport existants.

D'un côté, les VTC offrent des avantages indéniables : confort, sécurité, transparence des tarifs et facilité d'accès grâce aux applications mobiles. Ces atouts séduisent une clientèle de plus en plus connectée et soucieuse de la qualité du service. De nombreux jeunes Ivoiriens y trouvent également une opportunité d'emploi, que ce soit en tant que chauffeurs indépendants ou partenaires de plateformes internationales et locales.

Cependant, l'essor des VTC met en lumière un cadre réglementaire encore flou. Dans bien des cas, l'application inégale des règles existantes génère des frictions, notamment avec les chauffeurs de taxis traditionnels qui dénoncent une concurrence jugée déloyale.
Par ailleurs, la question de la fiscalité, de la protection des chauffeurs et de la responsabilité des plateformes reste en suspens, appelant à une régulation plus claire et adaptée à cette nouvelle réalité.

Face à ces enjeux, il apparaît essentiel de trouver un équilibre entre innovation et régulation. L'adoption d'un cadre juridique adapté permettrait d'assurer une concurrence saine et équitable, tout en favorisant la modernisation du secteur des transports.
L'enjeu est de taille : faire de la Côte d'Ivoire un modèle en matière de mobilité urbaine tout en garantissant les droits et devoirs de chaque acteur.

Le défi est donc lancé : encadrer sans freiner l'innovation, tout en assurant aux usagers un service de transport sécurisé et de qualité.
A travers ce troisième numéro du « Régulateur » nous mettrons en lumière tous ses aspects qui touchent à la réglementation de l'activité de VTC en Côte d'Ivoire.

Décryptage

Historique et évolution du transport urbain en Côte d'Ivoire

Le transport urbain en Côte d'Ivoire a connu une évolution significative depuis l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui. Cette évolution est marquée par plusieurs phases qui reflètent l'urbanisation croissante, la modernisation des infrastructures et l'augmentation de la population urbaine.

LA PÉRIODE COLONIALE (AVANT 1960)

Avant l'indépendance, le transport urbain en Côte d'Ivoire était peu développé. Les principales villes comme Abidjan et Bouaké étaient encore en croissance et disposaient de peu d'infrastructures de transport. Les moyens de déplacement étaient limités aux vélos, aux taxis individuels et à quelques bus gérés par l'administration coloniale.

L'APRÈS L'INDÉPENDANCE (1960-1980)

Avec l'indépendance en 1960, le pays connaît une forte croissance économique sous l'impulsion du président Félix Houphouët-Boigny. L'urbanisation s'accélère, notamment à Abidjan, qui devient la capitale économique et attire de plus en plus d'habitants.

- **Création de la SOTRA (1960)** :

La Société des Transports Abidjanais (SOTRA) est fondée en 1960 pour structurer et moderniser le transport en commun. Elle met en place un réseau de bus qui couvre progressivement les principaux quartiers de la ville.

- **Apparition des taxis communaux** :

En parallèle, les taxis appelés "Wôrô-Wôrô" apparaissent pour répondre à la demande croissante de transport. Ces taxis collectifs sont devenus un pilier du transport urbain dans plusieurs villes.

LIBÉRALISATION ET DIVERSIFICATION DU TRANSPORT (1980-2000)

À partir des années 1980, la crise économique entraîne une baisse des investissements publics dans les infrastructures de transport. Face à la demande croissante et aux limites de la SOTRA, le secteur privé s'implique davantage.

- **Expansion des minibus "Gbaka"** :

Dans les années 1990, les minibus appelés "Gbaka" se multiplient, particulièrement dans le district d'Abidjan. Moins chers et plus flexibles, ils deviennent très populaires, bien que souvent critiqués pour leur conduite dangereuse et le non-respect des règles de circulation.

- **Difficultés de la SOTRA** :

Face à la concurrence informelle et à un manque de financement, la SOTRA traverse des périodes de difficultés avec une flotte vieillissante et une baisse de la qualité du service.

MODERNISATION ET NOUVEAUX PROJETS (2000 À AUJOURD'HUI)

Depuis les années 2000, le gouvernement ivoirien entreprend plusieurs réformes pour améliorer le transport urbain face à l'augmentation exponentielle de la population urbaine.

- **Renforcement de la SOTRA** :

L'État investit dans l'achat de nouveaux bus, y compris des bus articulés et des bus modernes climatisés.

- **Introduction des bateaux-bus** :

Pour désengorger les routes, des bateaux-bus sont mis en place pour transporter les passagers à travers la lagune Ebrié.

- **Projet du métro d'Abidjan** :

En 2015, le gouvernement annonce la construction d'un métro pour moderniser le transport urbain. Le projet, en cours de réalisation, vise à réduire les embouteillages et améliorer la mobilité des habitants.

- **Application de la digitalisation** :

Des plateformes comme Yango et Uber font leur apparition, proposant des alternatives numériques aux taxis classiques. Ils sont appelés VTC.

Etude comparative entre Taxis traditionnels et les Voitures de Transport avec Chauffeur (VTC) en Côte d'Ivoire

La différence entre les taxis traditionnels et les Voitures de Transport avec Chauffeur (VTC) repose sur plusieurs aspects, notamment la réglementation, le mode de fonctionnement et le cadre juridique qui les régit. Voici un comparatif détaillé basé sur la législation en vigueur en Côte d'Ivoire.

DÉFINITION ET MODE DE FONCTIONNEMENT

- **Taxis traditionnels :** Ce sont des véhicules réglementés qui transportent des passagers sur des trajets définis ou sur demande. En Côte d'Ivoire, on distingue :

- **Les taxis compteur (rouges à Abidjan)** qui fonctionnent sur la base d'un compteur tarifaire.

- **Les taxis communaux "Wôrô-Wôrô"** qui opèrent sur des trajets fixes et partagés.

- **VTC (Voitures de Transport avec Chauffeur) :** Ce sont des véhicules privés qui opèrent via des plateformes numériques (ex. Yango, Uber, Heetch). Ils offrent un service personnalisé où les clients réservent leur course à l'avance via une application mobile.

RÉGLEMENTATION ET CADRE JURIDIQUE

a) Encadrement légal des taxis traditionnels

- Ils sont soumis à une autorisation d'exploitation délivrée par l'État.
- Ils doivent disposer d'une licence et d'un permis professionnel pour exercer.
- Leur tarification est réglementée par les autorités locales (ex. compteur obligatoire pour les taxis rouges).
- Ils sont reconnaissables par leur couleur distinctive (rouge à Abidjan, jaune ou autre selon la ville).
- Le contrôle technique et l'assurance sont obligatoires.

b) Réglementation des VTC

- En Côte d'Ivoire, le cadre juridique des VTC est en cours d'adaptation face à la montée des plateformes numériques.
- Contrairement aux taxis, les VTC ne peuvent pas prendre de clients sans réservation préalable.
- Ils n'ont pas de station attitrée comme les taxis et fonctionnent via une application mobile.
- Les conducteurs doivent respecter des exigences spécifiques en matière de permis et de formation.
- En 2022, le gouvernement ivoirien a annoncé une volonté de réguler les VTC pour éviter la concurrence déloyale avec les taxis traditionnels.

DIFFÉRENCES EN TERMES DE COÛT ET D'ACCESSIBILITÉ

Critères	Taxis traditionnels	VTC
Réservation	À la volée ou via station	Via application mobile
Tarification	Régulée (compteur ou fixe)	Variable selon l'offre et la demande (tarification dynamique)
Réglementation	Encadrée par l'État	En cours de réglementation
Confort	Selon l'état du véhicule	Souvent plus confortable et moderne
Moyen de paiement	Espèces principalement	Espèces, mobile money

ENJEUX ET CONFLITS ENTRE TAXIS ET VTC

- **Concurrence déloyale :** Les chauffeurs de taxi dénoncent la flexibilité des VTC qui ne sont pas soumis aux mêmes charges (taxes, licences, assurances spécifiques).

- **Modernisation du secteur :** Face à l'essor des VTC, le gouvernement ivoirien cherche à structurer et moderniser les taxis traditionnels pour les rendre plus compétitifs.

- **Sécurité et régulation :** Certains VTC opèrent dans une zone grise légale, d'où la nécessité d'un cadre plus strict pour assurer la sécurité des passagers.

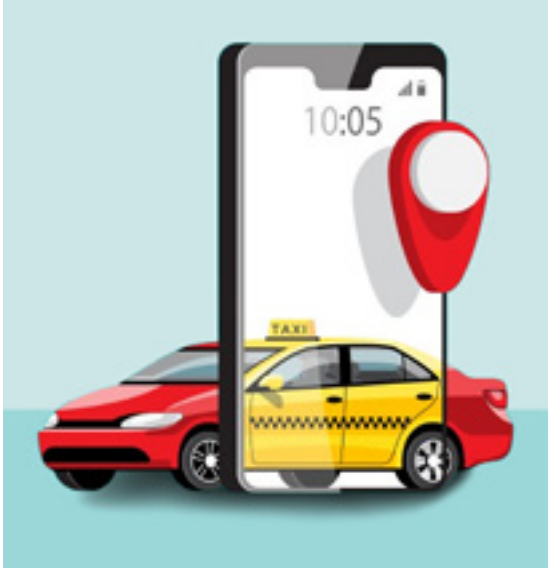

> **Taxis traditionnels et VTC répondent à des besoins différents et sont soumis à des réglementations distinctes. Si les taxis bénéficient d'un cadre légal bien défini, les VTC représentent une alternative moderne qui pousse les autorités à adapter la réglementation pour garantir une concurrence équitable et améliorer la qualité du transport urbain.**

Réglementation

Décret n°2021-860 du 15 décembre 2021 portant Règlementation des Transports Publics Particuliers de Personnes

Depuis quelques années, la Côte d'Ivoire connaît une urbanisation rapide et une croissance économique significative, créant ainsi une forte demande en matière de mobilité efficace et fiable. Cette urbanisation a engendré une congestion routière et une saturation des transports en commun traditionnels, posant un défi majeur pour la mobilité des populations.

C'est dans ce contexte que les Véhicules de Transport avec Chauffeur (VTC) ont émergé en Côte d'Ivoire, apportant ainsi une nouvelle solution de transport aux populations. Les VTC ont répondu à cette demande en offrant des services plus flexibles, pratiques et confortables, tout en intensifiant la concurrence dans le secteur.

Cependant, la prolifération de ce mode de transport a introduit de nouveaux défis dans l'écosystème du transport urbain. Pour remédier à cette situation, l'État de Côte d'Ivoire a, à travers par le décret n°2021-860 du 15 décembre 2021 portant règlementation des transports publics particuliers de personnes, instauré un cadre juridique encadrant l'activité des VTC.

Quelles sont, au regard des nouvelles dispositions du décret n°2021-860 du 15 décembre 2021, les obligations et les exigences imposées aux opérateurs de VTC ?

Le décret n°2021-860 du 15 décembre 2021 portant règlementation des transports publics particuliers de personnes soumet l'activité de VTC à plusieurs conditions tant au niveau des plateformes de mise en relation, qu'aux entreprises de transport.

CONDITIONS RELATIVES AUX PLATEFORMES DE MISE EN RELATION

Selon l'article 7 du décret n°2021-860 du 15 décembre 2021 précité, l'exercice de l'activité de soutien d'un réseau numérique ou activité de mise en relation, est conditionné par l'obtention d'un agrément délivré par le Ministère en charge du Transport routier moyennant le paiement de 20 000 000 de Francs CFA.

Cet agrément est réservé aux personnes morales légalement constituées, dont au moins 25 % du capital social est détenu par des nationaux. La composition du dossier de demande d'agrément est précisée par l'article 9 du décret.

CONDITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET AUX CONDUCTEURS DE VTC

Selon l'article 22 du décret n°2021-860 du 15 décembre 2021, toute entreprise assurant un service de transport autre que les services exécutés par les taxis communaux et taxis horokilométriques, doit être légalement constituée.

Aussi les articles 4 et 24 du décret précisent que les véhicules utilisés pour l'activité de VTC doivent remplir plusieurs critères, notamment ceux liés à l'âge du véhicule et la puissance minimale de ses chevaux et respecter les normes de confort et de sécurité. En outre, chaque véhicule doit disposer de la carte de transport.

Quant aux conducteurs des véhicules, l'article 31 impose, notamment, qu'ils soient titulaires du Certificat d'Aptitude à la Conduite Routière (CACR), exempts de toute condamnation définitive pour des infractions graves telles que l'agression sexuelle, le vol ou l'escroquerie et qu'il ne figure pas dans leurs casiers judiciaires des condamnations liées au non-respect du code de la route, à une peine criminelle ou correctionnelle d'au moins 6mois.

Le non-respect de ces dispositions expose les entreprises de VTC à des sanctions administratives allant de cinq millions (5 000 000) à cinquante millions (50 000 000) de francs CFA, aux termes de l'article 15 du décret .

En somme, l'activité des VTC en Côte d'Ivoire connaît une croissance rapide et transforme la mobilité urbaine grâce aux services numériques. Elle a considérablement redéfini le transport urbain. Toutefois, les acteurs du secteur doivent relever les défis de la conformité à la réglementation en vigueur, de la protection de l'environnement, tout en répondant à une demande croissante.
C'est en vue de contribuer à l'efficience de la mobilité urbaine, en général, et de l'exercice de l'activité des VTC, en particulier, que l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) intervient, en sa qualité de régulateur du secteur du Transport intérieur.

En effet, dans le cadre de ses missions, définies par l'Ordonnance n°2023-718 du 13 septembre 2023 portant modification de l'article 10 de la Loi n°2014-812 du 16 décembre 2014 d'Orientation du Transport Intérieur, l'ARTI veille à l'application du décret N°. 2021-860, qui régit les transports publics particuliers de personnes, y compris les VTC. A ce titre, l'ARTI travaille à la régulation des tarifs appliqués dans le secteur des VTC pour assurer une concurrence équitable et protéger les consommateurs.

En outre, l'ARTI contribue à définir les conditions d'exercice pour les transporteurs et conducteurs de VTC, incluant les normes de sécurité et de qualité. L'ARTI, par ailleurs, régule les entités de mise en relation, telles que les applications de VTC, pour garantir leur conformité aux normes établies. Elle met tout en œuvre pour la formation, l'information et l'assistance des acteurs du secteur sur l'application de la réglementation et des meilleures pratiques.

En résumé, l'ARTI joue un rôle central dans l'organisation et la régulation du secteur des VTC en Côte d'Ivoire, en veillant à ce que les services soient sûrs, fiables et conformes aux normes en vigueur.

ARTI
Autorité de Régulation du Transport Intérieur

Focus International

La Régulation des VTC en Afrique : Un Enjeu Clé pour l'Avenir du Transport Numérique

Le secteur des Véhicules de Transport avec Chauffeur (VTC) sur les plateformes numériques de mise en relation connaît une expansion fulgurante en Afrique. Des plateformes comme Uber, Bolt, Yango et Gozem révolutionnent la mobilité urbaine en offrant des solutions flexibles et technologiques aux usagers. Cependant, cette croissance rapide pose de nombreux défis réglementaires pour les gouvernements africains. Alors que certains pays adoptent des cadres règlementaires rigoureux pour encadrer ces services, d'autres peinent encore à établir une régulation efficace, créant un climat de concurrence parfois inéquitable entre les VTC et les taxis traditionnels. Cet article propose un tour d'horizon des stratégies adoptées par plusieurs pays africains face à cette transformation du transport.

LES DÉFIS DE LA RÉGULATION DES VTC EN AFRIQUE

Trouver l'Équilibre entre Innovation et Réglementation

Les gouvernements africains doivent protéger les consommateurs tout en favorisant un environnement propice à l'innovation numérique. L'application des réglementations se heurte cependant à plusieurs obstacles :

- La nature transnationale des plateformes, qui rend difficile le contrôle des activités des chauffeurs et des véhicules.
- La nécessité d'une coordination intergouvernementale pour harmoniser les lois au sein des régions économiques comme la CEDEAO et la SADC.
- La mise en place d'un cadre fiscal clair pour assurer une juste contribution des plateformes au développement économique.

Conflits avec les Taxis Traditionnels

Les taxis traditionnels perçoivent souvent les VTC comme une concurrence déloyale. Dans plusieurs pays, des manifestations ont été organisées pour exiger une régulation stricte ou l'interdiction pure et simple des VTC. La question de la cohabitation entre ces deux modèles de transport reste donc un enjeu majeur.

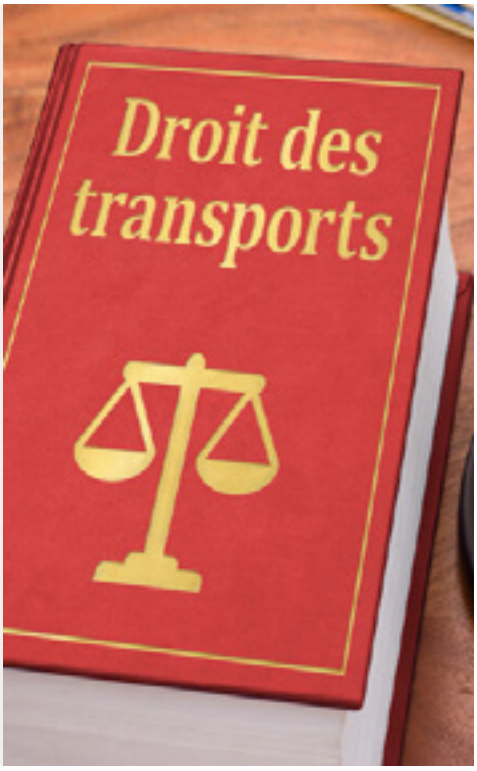

APERÇU DU MARCHÉ DES VTC EN AFRIQUE

Selon une étude menée entre janvier et juin 2024 auprès de 35 000 personnes dans 28 pays africains, environ 30% de la population a récemment utilisé une application de VTC. Les taux d'adoption sont particulièrement élevés en Afrique du Sud (51%), en Zambie (50%), au Kenya (46%) et au Ghana (42%).

Les principaux acteurs du marché sont :

- Yango (présent en Afrique de l'Ouest et en Zambie)
- Bolt (leader au Nigeria, Ghana, Kenya et Afrique du Sud)
- Uber (forte présence en Égypte, Afrique du Sud et Nigeria)
- inDrive (pionnier du modèle sans commission)
- Gozem (Afrique de l'Ouest francophone)

Études de Cas : La Régulation des VTC dans Plusieurs Pays Africains

AFRIQUE DU SUD : UNE RÉGULATION RENFORCÉE

L'Afrique du Sud a récemment modifié sa loi nationale sur les transports, permettant à la ministre des Transports de fixer une tarification des courses en VTC, une mesure qui inquiète certaines plateformes. Cette régulation vise à garantir une meilleure rémunération des chauffeurs et à limiter la saturation du marché.
En parallèle, des interdictions temporaires ont été imposées dans certains centres commerciaux, notamment à Soweto, où les taxis traditionnels protestaient contre la présence des VTC.

SÉNÉGAL : UN CADRE LÉGAL EN PLEINE ÉVOLUTION

Le Sénégal a adopté un décret en 2024 pour encadrer les plateformes de VTC comme Yango et Heetch. Dakar, en pleine expansion, voit une demande croissante pour des solutions de transport digitalisées, ce qui pousse les autorités à définir un cadre réglementaire qui favorise un développement harmonieux du secteur ainsi que le renouvellement du parc roulant des VTC et aussi des taxis.

GHANA : UNE TAXATION SPÉCIFIQUE POUR LES CHAUFFEURS DE VTC

Depuis janvier 2024, le Ghana a introduit un impôt sur le revenu trimestriel (VIT) pour les chauffeurs de VTC. Les plateformes comme Uber, Bolt et Yango doivent désormais acquérir une vignette numérique et fournir des rapports réguliers à l'administration fiscale. Cette mesure vise à assurer une contribution équitable des chauffeurs de VTC aux finances publiques.

MALI : VERS PLUS DE TRANSPARENCE TARIFAIRE

Au Mali, les usagers des VTC expriment des préoccupations quant au manque de transparence des prix. Les plateformes utilisent des tarifs dynamiques basés sur la demande, ce qui peut surprendre les passagers. Une réglementation pourrait bientôt voir le jour pour imposer une plus grande clarté dans l'affichage des prix et limiter les pratiques abusives.

TUNISIE : UNE ALTERNATIVE GOUVERNEMENTALE AUX PLATEFORMES VTC PRIVÉES

La Tunisie prévoit de lancer une application nationale de VTC, développée par le gouvernement. Cette plateforme garantira une tarification plafonnée à 1,5 fois le tarif des taxis classiques, évitant ainsi les abus. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large de modernisation du transport public et de digitalisation des services.

MAROC : UN APPEL À LA RÉGULATION

Le Maroc n'a toujours pas de cadre juridique clair pour encadrer les VTC qui sont devenu un service de transport incontournable à l'ère du numérique. Les taxis traditionnels dénoncent une concurrence déloyale avec des altercations récurrentes. Malgré ce climat de tensions, des plateformes tel que inDrive et Yango continuent d'opérer sans réglementation spécifique. Avec la Coupe d'Afrique des Nations en 2025 et la Coupe du Monde en 2030, le pays devra rapidement se doter d'une régulation cohérente du secteur VTC pour assurer une coexistence harmonieuse entre taxis et VTC.

Quelle Régulation pour l'Avenir des VTC en Afrique ?

Face à ces défis, plusieurs solutions sont envisagées pour mieux encadrer le secteur :

L'IMPLÉMENTATION D'UNE RÉGLEMENTATION FLEXIBLE ET MODERNE

Les pays africains doivent adopter des cadres règlementaires adaptés aux réalités locales, en s'inspirant de modèles déjà en place en Europe et en Amérique du Nord. Une réglementation efficace devrait inclure :

- Des licences spécifiques pour les chauffeurs de VTC ;
- Des normes de sécurité et des formations obligatoires ;
- Une transparence accrue dans la tarification.

UNE COLLABORATION ACCRUE ENTRE PLATEFORMES ET GOUVERNEMENTS

Les gouvernements doivent travailler en étroite collaboration avec les plateformes numériques pour établir des règles équitables. Par exemple, certaines entreprises de VTC pourraient partager des données anonymisées avec les autorités pour améliorer la planification urbaine et optimiser le transport public.
L'amélioration continue de la couverture réseau 4G/5G est un facteur déterminant le développement de l'économie numérique, ainsi les gouvernements doivent continuer d'investir dans l'infrastructure télécoms.

L'ENCOURAGEMENT DE L'INNOVATION LOCALE

Au-delà des géants internationaux, l'Afrique doit encourager le développement de solutions locales adaptées aux réalités du continent. Des startups comme Teliman au Mali ou SafeBoda en Ouganda montrent qu'il est possible d'intégrer des technologies modernes tout en prenant en compte les spécificités locales.
Les gouvernements et les banques doivent donc créer un écosystème favorable au financement et à l'accompagnement des start-ups de l'économie numérique locale à chaque pays.

La régulation des VTC en Afrique est un défi complexe qui nécessite un équilibre entre innovation, création d'emplois, protection des consommateurs et équité pour les taxis traditionnels.

Alors que certains pays avancent rapidement avec des cadres règlementaires solides et des modèles économiques rentables et équitables, d'autres hésitent encore à légiférer et à encadrer, laissant prospérer l'anarchie.

Dans un continent où l'économie numérique pourrait peser 180 milliards de dollars à fin 2025, soit 5,2 % du PIB du continent, une régulation adaptée et inclusive pourrait stimuler l'emploi, améliorer la mobilité urbaine et renforcer la confiance des usagers dans les services digitaux. L'avenir du transport en Afrique se joue dès aujourd'hui dans la digitalisation des services de transport, et la régulation des VTC en est une pièce maîtresse.

WEBOGRAPHIE

NTMG
SAGACI research
L'Afrique du Sud révise sa réglementation sur les VTC : le ministre fixe les prix, les plateformes perdent le contrôle – www.logistafrica.com
Afrique du Sud : Uber, Bolt… interdits dans les centres commerciaux de Soweto pour apaiser les taximen - We are Tech
La Croissance des Applications de VTC en Afrique : Uber, Bolt, Moja Ride, et Gozem – Yanati
La nouvelle taxe sur la valeur ajoutée au Ghana pour les chauffeurs de voitures de tourisme Heetch
Tunisie : le gouvernement développe une application de VTC - We are Tech
Taxis v/s VTC : À quand une régulation claire pour mettre fin au chaos ?

Actualités

Hommage aux femmes conductrices de VTC : L'ARTI célèbre leur engagement

À l'approche de la Journée internationale des droits de la femme, l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) a mis à l'honneur les femmes conductrices de VTC en Côte d'Ivoire. À travers une cérémonie de reconnaissance organisée le mardi 25 février au siège de Yango Côte d'Ivoire, l'ARTI a souligné leur rôle crucial dans le secteur du transport intérieur.

L'événement a rassemblé de nombreuses actrices et acteurs du domaine, témoignant de la volonté de valoriser ces professionnelles évoluant dans un milieu historiquement masculin. La cérémonie a été marquée par une remise symbolique de dons, signe de reconnaissance pour leur engagement quotidien.

Une reconnaissance pour un métier en pleine évolution

Représentant le Directeur Général de l'ARTI, Mme Karen BENDÉY-DIBY, Directrice de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Compétences et des Relations Publiques (DGPECRP), a salué la détermination et le professionnalisme des conductrices. « Par votre courage et votre rigueur, vous démontrez que le transport intérieur est un domaine où l'excellence ne connaît pas de genre », a-t-elle déclaré.

Elle a également réaffirmé l'engagement de l'ARTI en faveur de l'égalité des genres et du renforcement de la place des femmes dans le secteur. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large visant à promouvoir l'inclusion et l'émancipation des femmes dans tous les domaines professionnels.

Lire la suite via

L'Autorité de Régulation du Transport Intérieur célèbre la Journée Internationale des Droits de la Femme en mettant à l'honneur son personnel féminin

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme, l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) a célébré, ce lundi 10 mars, ses collaboratrices dans une ambiance empreinte de reconnaissance et de solidarité. Cet événement, organisé au sein de l'institution, a permis de valoriser le rôle central des femmes dans le fonctionnement et le développement de l'ARTI, tout en mettant en avant leur contribution essentielle au rayonnement du secteur du transport intérieur.

Une ceremonie dédiée à la reconnaissance du travail des femmes de l'ARTI

La célébration a été marquée par un hommage spécial rendu au personnel féminin, par le Directeur Général de l'ARTI, M. N'ZI Assamoua Désiré, qui a tenu à souligner l'importance des femmes au sein de l'institution. Il a salué leur engagement, leur professionnalisme et leur rôle crucial dans la mission de régulation et de modernisation du transport intérieur en Côte d'Ivoire.

Dans son discours, le Directeur Général a rappelé que l'égalité des sexes et l'inclusion professionnelle sont des piliers fondamentaux du développement. « Cette journée est une occasion privilégiée de reconnaître l'apport des femmes dans notre organisation et de leur témoigner notre gratitude. L'ARTI est fière de pouvoir compter sur des collaboratrices compétentes et engagées qui contribuent, jour après jour, à la réussite de notre mission », a-t-il affirmé.

Un geste symbolique : des coffrets cadeaux pour honorer les collaboratrices

En guise de reconnaissance, l'ARTI a offert à chaque femme de l'institution un coffret cadeau composé de produits de la marque Jikeko Beauty, une entreprise ivoirienne spécialisée dans les cosmétiques bio capillaires. Ce choix n'a pas été fait au hasard : Jikeko Beauty incarne l'excellence entrepreneuriale féminine en Côte d'Ivoire et s'illustre comme une référence dans le secteur des soins capillaires naturels.

Lire la suite via

Contributeurs

- La Direction de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Compétences et des Relations Publiques
- La Direction des Recours, de la Règlementation et des Normes
- La Direction des Statistiques, des Études, de la Stratégie et de la Prospective
- La Direction Centrale des Zones

ARTI
Autorité de Régulation du Transport Intérieur

DOMAINE DE COMPÉTENCE

- Le transport routier intérieur et international de marchandises
- Le transport routier urbain, non urbain et international de personnes
- Les usagers, acteurs publics, parapublics ou privés intervenant directement ou indirectement dans le secteur du transport intérieur de marchandises ou de personnes
- Le transport ferroviaire urbain et non urbain, intérieur et international de personnes et de marchandises
- Le transport fluvial, lagunaire et lacustre de personnes ou de marchandises

POUVOIRS

Pouvoir d'injonction
à l'endroit des structures publiques ou privées pour la communication de données en matière de transport intérieur utiles aux services compétents en la matière.

Pouvoir de contrôle, d'éveil et de sanction
en ce qui concerne les violations commises par les acteurs du Transport intérieur

Pouvoir d'audit des conventions
de concession et de partenariat public et privé signé par l'Etat

Autorité Administrative Indépendante (A.A.I) créée par la Loi n° 2014-812 du 16 décembre 2014 d'Orientation du Transport Intérieur.

25 B.P. 1563 Abidjan 25 - RCI • Tél : +225 27 22 59 83 33 • Fax : +225 27 22 59 83 34

Cocody - 2 Plateaux vallon, rue J49 • Compte Contribuable N° 2021660 D

Email : contact@arti.ci

Retrouvez-nous sur: www.arti.ci

ARTI

Autorité de Régulation
du Transport Intérieur